

1. FINANCES

- ✓ Approbation du compte de gestion 2012
- ✓ Approbation du compte administratif 2012
- ✓ Affectation du résultat 2012
- ✓ Approbation du budget primitif 2013
- ✓ Vote des taux de fiscalité 2013
- ✓ Attribution des subventions aux associations
- ✓ OPAH : attribution d'une subvention à Mme BAL
- ✓ MSP : sollicitation de la réserve parlementaire

2. ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Définition de la composition du Conseil Communautaire
- ✓ Signature de la convention d'occupation du Chalet avec le SIGP

3. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Signature d'une convention de formation avec le CHAM (Centre Hospitalier Albertville Moûtiers)
- ✓ Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et signature d'une convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités d'organisation de la sélection professionnelle
- ✓ Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'ingénieur territorial
- ✓ Signature d'une convention de réalisation d'une évaluation en milieu rural avec Pôle Emploi et un demandeur d'emploi

4. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

- ✓ Motion pour l'hôpital de Moutiers
- ✓ Multi-accueil AMSTRAMGRAM :
 - Signature d'une convention « prestation de service unique » avec la SNCF
 - Modification du règlement intérieur relative à la « prestation de service unique » SNCF

5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- ✓ Plan Cruet : approbation du dossier de DUP

6. ENVIRONNEMENT

- ✓ Validation du programme d'entretien des cours d'eau

7. INFORMATIONS AU CONSEIL

Présents :

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
Mme Bernadette CHAMOUSSIN, Suppléante d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne, **secrétaire de séance.**
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix

Votants:

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne, **secrétaire de séance.**
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix

Excusés :

M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime
M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

Participaient à la séance :

Virginie CLERC, Responsable des affaires générales et juridiques
Sylvie CHAMOUSSIN, Service Comptabilité
Floriane MACIAN, Chargée de communication

Corine MAIRONI GONTHIER ouvre la séance et excuse Isabelle LINDEPERG qui a eu un empêchement.

1. FINANCES

✓ Approbation du compte de gestion 2012

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que la Trésorière établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par la Trésorière (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

La Présidente précise que le compte de gestion 2012 est en tous points conforme au compte administratif 2012.

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2012, à l'unanimité.

✓ Approbation du compte administratif 2012

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives de l'exercice.

Pour les dépenses de fonctionnement, Virginie CLERC indique que le BP 2012 était de 7 152 487,80€ pour un réalisé (CA 2012) de 6 311 536,92€. Pour les recettes de fonctionnement, le BP 2012 était de 7 152 487,80€ pour un réalisé de 7 198 403,98€. Ainsi Le compte administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de clôture de : 886 867,06 € (370 200,85 € TEOM, 516 666,21 € hors TEOM).

Pour les dépenses d'investissement, Virginie CLERC indique que le BP 2012 était de 5 053 313,95€ pour un réalisé (CA 2012) de 2 509 396,54€. Pour les recettes d'investissement, le BP 2012 était de 5 053 313,95€ pour un réalisé de 3 324 348,24€. Ainsi Le compte administratif 2012 présente un excédent d'investissement de clôture de : 814 951,70 € (154 892,10 € TEOM, 660 059,60 € hors TEOM).

Le détail des réalisations est présenté ci-dessous (séparation des budgets « ordures ménagères » = « TEOM » et « hors ordures ménagères » = « hors TEOM »).

En fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2012	CA 2012		TOTAL
		hors teom	teom	
011 Charges à caractère général	2 537 339,00	1 610 663,30	709 700,13	2 320 363,43
012 charges de personnel	2 057 209,00	1 484 643,55	371 057,73	1 855 701,28
014 atténuation de produits	34 389,00	34 389,00		34 389,00
022 dépenses imprévues	39 353,08	0,00	0,00	0,00
023 Virement section investissement	365 650,60	0,00	0,00	0,00
042 opérations d'ordre	414 092,13	254 062,47	180 825,22	434 887,69
65 autres charges de gestion	1 523 222,14	604 704,49	880 479,58	1 485 184,07
66 charges financières	180 682,85	85 698,33	94 978,18	180 676,51
67 charges exceptionnelles	550,00	309,84	25,10	334,94
		0,00		
TOTAL DEPENSES	7 152 487,80	4 074 470,98	2 237 065,94	6 311 536,92
002 Excédent fonctionnement reporté	161 188,68	88 007,71	73 180,97	161 188,68
013 atténuation de charges	54 685,00	59 815,86	0,00	59 815,86
042 opérations d'ordre	192 458,83	166 144,83	31 125,22	197 270,05
70 produits des services	254 316,00	231 562,79	50 974,62	282 537,41
73 Impôts et taxes	4 608 632,00	2 310 376,00	2 411 304,00	4 721 680,00
74 Dotations, subventions	1 760 709,29	1 611 624,95	11 297,36	1 622 922,31
75 Autres produits de gestion	72 098,00	77 849,22	2 079,99	79 929,21

76 Produits financiers	38 000,00	40 781,84	0,00	40 781,84
77 Produits exceptionnels	10 400,00	4 973,99	27 304,63	32 278,62
TOTAL RECETTES	7 152 487,80	4 591 137,19	2 607 266,79	7 198 403,98
	Résultat			
	2012	516 666,21	370 200,85	886 867,06

En investissement :

CHAPITRE	BP 2012	CA 2012		
		hors teom	teom	total
001 Déficit reporté				
020 dépenses imprévues	243 806,93			
040 opérations d'ordre	192 458,83	166 144,83	31 125,22	197 270,05
041 opérations patrimoniales	229 897,36	54 180,77	175 716,59	229 897,36
13 subventions investissements				0,00
16 emprunts et dettes	240 435,00	99 323,98	141 105,99	240 429,97
20 immobilisations incorporelles	40 408,28	14 010,54		14 010,54
204 subventions d'équipement	52 512,00	13 052,28		13 052,28
21 immobilisations corporelles	1 472 846,12	1 123 827,92	240 665,10	1 364 493,02
23 immobilisations en cours	2 500 949,43	131 883,29	318 360,03	450 243,32
27 - autres immo financières	80 000,00			0,00
4581 opérations sous mandat				
TOTAL DEPENSES	5 053 313,95	1 602 423,61	906 972,93	2 509 396,54
001 Excédent reporté	935 727,46	790 835,53	144 891,93	935 727,46
021 virement section fonctionnement	365 650,60			0,00
040 opérations d'ordre	414 092,13	254 062,47	180 825,22	434 887,69
041 dotations patrimoniales	229 897,36	54 180,77	175 716,59	229 897,36
10 Dotations, réserves	1 332 549,00	553 658,75	430 810,59	984 469,34
13 subventions investissement reçues	1 125 397,40	259 745,69	129 620,70	389 366,39
16 emprunts et dettes	650 000,00	350 000,00		350 000,00
4582 opérations sous mandat				0,00
TOTAL RECETTES	5 053 313,95	2 262 483,21	1 061 865,03	3 324 348,24
	Résultat			
	2012	660 059,60	154 892,10	814 951,70

Georges COUGET précise que ces éléments sont strictement identiques à ceux vus lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Corine MAIRONI GONTHIER souligne la qualité de ce budget qui permet de dégager de beaux excédents pour les années à venir.

Virginie CLERC poursuit avec le compte administratif des budgets annexes.

Elle précise que celui du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) présente un déficit de 18 972.33€ en raison d'un décalage dans la perception des recettes, le temps de mettre en place les premiers contrôles. Ce déficit est reporté sur le BP 2013 et s'équilibrera sur les exercices suivants.

Virginie CLERC poursuit avec le compte administratif de la Zone d'Activités de Plan Cruet :

Sylvie CHAMOISSIN explique qu'il s'agit d'un budget particulier : les sommes mentionnées ne sont pas de l'investissement pur mais une écriture de compte de stock comme pour les lotissements. Le reste à charge de -0.71€ en fonctionnement correspond à de la récupération de TVA.

Corine MAIRONI GONTHIER quitte la salle et Richard BROCHE fait procéder au vote.

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes et les comptes administratifs des deux budgets annexes, et constate leur conformité avec le compte de gestion du Receveur, à l'unanimité.

✓ **Affectation du résultat 2012**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC explique que la clôture du compte administratif ne faisant pas apparaître de besoin de financement pour la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2012, établi à 886 867.06 €, de la manière suivante :

- 770 200.85 € (400 000 € hors TEOM, 370 200.85 € TEOM) en réserves facultatives (au compte R 1068) en investissement
- 116 666.21 € (116 666.21 € hors TEOM, 0 € TEOM) en report à nouveau de fonctionnement, au compte R002

Sylvie CHAMOUSSIN précise que les 770 200.85€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (affectés en investissement au compte R 1068) servent à limiter le recours à l'emprunt pour les projets futurs des Versants d'Aime.

Le Conseil Communautaire autorise l'affectation du résultat proposée ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Approbation du budget primitif 2013**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le budget primitif 2013 qui va être présenté est conforme aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 20 mars 2013. Il inclut l'affectation des résultats qui vient d'être votée par le conseil communautaire. La Présidente propose de ne pas reprendre le détail ligne par ligne comme au DOB mais de présenter la synthèse du fonctionnement et de l'investissement (dépenses, recettes et restes à charge) pour chacune des neuf fonctions (action sociale, cours d'eau, culture, développement économique, enseignement formation, équipements sportifs, logement cadre de vie, services généraux, environnement déchets).

Cette synthèse est jointe au compte-rendu.

Débats sur le budget de fonctionnement :

Corine MAIRONI GONTHIER précise que les 38 000€ de dépenses pour le poste de la chargée de mission veille sociale ne sont pas équilibrées par des recettes en raison du décalage dans la perception des subventions. Elle confirme qu'il sera bien pris en charge à 80% dans le cadre du projet Alcotra Pro-AGE.

Georges COUJET explique que la mention « service général » de la fonction développement économique correspond au poste de Nicolas RACT (affecté au FISAC par le passé).

Corine MAIRONI GONTHIER indique qu'une quote-part du salaire de Sylvie CHAMOUSSIN a été affectée aux transports scolaires afin que le travail qu'elle réalise dans ce cadre puisse être financé par le Conseil Général. En effet, à partir de la rentrée 2014-2015, le Conseil Général va demander une participation financière des familles pour le transport scolaire. Celle-ci sera partiellement reversée aux intercommunalités pour prendre en charge leur travail (organisation des circuits, distribution des cartes...).

Corine MAIRONI GONTHIER fait remarquer que le BP 2013 des services généraux est inférieur au BP 2012 malgré l'augmentation du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et la stabilité supposée de la DGF (Dotation Globale de Financement).

Virginie CLERC précise que le montant de la DGF n'est pas encore connu pour 2013.

Synthèse du BP 2013 en fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2013		
	hors teom	teom	TOTAL
011 Charges à caractère général	1 783 864,00	789 980,00	2 573 844,00
012 charges de personnel	1 674 993,00	412 606,00	2 087 599,00
014 atténuation de produits	70 000,00		70 000,00

022 dépenses imprévues	18 333,01	10 000,00	28 333,01
023 Virement section investissement	212 013,58	169 969,11	381 982,69
042 opérations d'ordre	127 205,16	200 698,00	327 903,16
65 autres charges de gestion	694 420,00	875 808,00	1 570 228,00
66 charges financières	105 046,46	108 548,38	213 594,84
67 charges exceptionnelles	1 200,00	100,00	1 300,00
			0,00
			0,00
TOTAL DEPENSES	4 687 075,21	2 567 709,49	7 254 784,70
002 Excédent fonctionnement reporté	116 666,21	0,00	116 666,21
013 atténuation de charges	22 252,00	1 383,00	23 635,00
042 opérations d'ordre	8 780,00	30 368,00	39 148,00
70 produits des services	208 030,00	44 500,00	252 530,00
73 Impôts et taxes	2 438 399,00	2 470 953,00	4 909 352,00
74 Dotations, subventions	1 771 274,00	15 435,49	1 786 709,49
75 Autres produits de gestion	80 174,00	5 070,00	85 244,00
76 Produits financiers	41 000,00		41 000,00
77 Produits exceptionnels	500,00		500,00
TOTAL RECETTES	4 687 075,21	2 567 709,49	7 254 784,70
	0,00	0,00	

Débats sur le budget d'investissement :

Corine MAIRONI GONTHIER précise que le budget de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) va s'équilibrer avec les loyers et les subventions. Il sera même peut-être légèrement excédentaire.

Daniel MIEDAN PEISEY appelle à la prudence sur ce léger excédent, le lieu d'implantation de la MSP n'étant pas encore tranché et le montant des travaux seulement estimatif.

Sylvie CHAMOUSSIN rappelle que le budget présenté prévoit en dépenses le remboursement d'un emprunt « ordures ménagères » à hauteur de 400 000€.

Corine MAIRONI GONTHIER ajoute que cela permettra notamment de rembourser un emprunt à 20 ans contracté sur un camion de collecte dont la durée de vie devrait être moindre.

Synthèse du BP 2013 en investissement :

CHAPITRE	BP 2013		
	hors teom	teom	total
001 Déficit reporté			0,00
020 dépenses imprévues	90 000,00	30 000,00	120 000,00
			0,00
040 opérations d'ordre	8 780,00	30 368,00	39 148,00
041 opérations patrimoniales			0,00
13 subventions investissements			0,00
16 emprunts et dettes	129 278,14	690 075,32	819 353,46
20 immobilisations incorporelles	24 930,29		24 930,29
204 subventions d'équipement	50 475,00		50 475,00
21 immobilisations corporelles	288 019,86	61 974,74	349 994,60
23 immobilisations en cours	1 947 234,05	199 800,00	2 147 034,05
27 - autres immo financières			0,00
4581 opérations sous mandat			

TOTAL DEPENSES	2 538 717,34	1 012 218,06	3 550 935,40
001 Excédent reporté	660 059,60	154 892,10	814 951,70
021 virement section fonctionnement	212 013,58	169 969,11	381 982,69
040 opérations d'ordre	127 205,16	200 698,00	327 903,16
041 dotations patrimoniales			0,00
10 Dotations, réserves	547 892,00	410 689,85	958 581,85
13 subventions investissement reçues	491 547,00	75 969,00	567 516,00
16 emprunts et dettes	500 000,00		500 000,00
4582 opérations sous mandat			0,00
TOTAL RECETTES	2 538 717,34	1 012 218,06	3 550 935,40
	0,00	0,00	

Virginie CLERC indique que le projet de budget proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 805 720.10 €, conformément au détail présenté ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	7 254 784.70 €	3 550 935.40 €	10 805 720.10 €
RECETTES	7 254 784.70 €	3 550 935.40 €	10 805 720.10 €

Georges COUGET rappelle que le dynamisme du territoire (qui a permis une réévaluation des bases favorables), la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réorganisation de la collecte (avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés) ont permis des reports d'excédents du BP 2012 significatifs. Cela rend possible le remboursement anticipé d'un emprunt et devrait permettre de contenir les hausses de fiscalité comme cela va être détaillé par la suite.

Débats sur les budgets annexes :

Budget du SPANC :

Virginie CLERC précise que le déficit du CA 2012 est reporté sur le BP 2013 (décalage dans la perception des recettes).

Budget Plan Cruet :

Corine MAIRONI GONTHIER explique que les dépenses de ce budget seront équilibrées par un prêt à court terme de trois ans qui sera contracté le plus tard possible (avance réalisée sur la trésorerie des Versants d'Aime). Le prêt sera remboursé lors de la vente des lots aux entreprises, le seul risque réside donc dans le fait de ne pas vendre tous les lots. Richard BROCHE et Roger POUSSIN devraient rencontrer prochainement des entreprises intéressées pour acquérir un lot, la Présidente est donc optimiste à ce sujet. Il est cependant essentiel de réaliser les travaux dès 2014 afin de vendre les lots aussi vite que possible.

Richard BROCHE ajoute que ce budget primitif est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de l'avancée du projet (rythme d'achat du foncier), le but étant d'aller le plus vite possible.

Roger POUSSIN précise que Richard BROCHE et lui-même ont visité une Zone d'Activités vers Aix les Bains, ce qui leur a permis de collecter de précieuses informations sur les précautions à prendre pour aboutir à un résultat qualitatif.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le cabinet COMETE devrait rendre à la mi-avril une étude sur la fiscalité attendue sur cette zone. Elle devrait être non négligeable et n'est pas mentionnée dans le budget. La Présidente précise que la zone est sur la commune d'Aime mais que la fiscalité reviendra à l'intercommunalité qui prend en charge les travaux.

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2013 et les budgets annexes 2013 proposés, à l'unanimité.

✓ **Vote des taux de fiscalité 2013**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le BP 2013 est équilibré par la fiscalité. Au regard des positions prises lors du débat d'orientation budgétaire et des conclusions de la prospective financière 2013-2016 réalisée par le cabinet COMETE, la Présidente propose d'augmenter la fiscalité additionnelle de 3%, ce qui est très raisonnable au vu de toutes les opérations qui vont être réalisées (site mutualisé de l'école de musique et de l'accueil de loisirs, Maison de Santé, ZA de Plan Cruet).

Corine MAIRONI GONTHIER précise que c'est le taux qui augmente de 3% (tableau ci-après), pas les impôts.

	Taux 2012	Taux 2013 proposés
Taxe d'habitation	2.27%	2.34%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.63%	2.71%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.68%	15.12%
Cotisation foncière des entreprises	3.49%	3.59%

Corine MAIRONI GONTHIER indique que cette hausse de 3% du taux a été mise en application sur des fiches d'imposition qui ont pu être récupérées dans différentes communes du canton. Les taux de l'intercommunalité étant bas, la hausse de la Taxe d'Habitation est très faible : entre 0.73€/an (exemple d'une maison à Valezan) et 4.03€ (exemple d'une maison à Aime).

Jean Louis DUC confirme que la hausse est faible mais déplore qu'elle revienne tous les ans.

Richard BROCHE explique que cette hausse de fiscalité est en grande partie liée au coût du FPIC (70 000€).

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que la hausse serait passée de 3% à environ 1.5% s'il n'avait pas fallu payer le FPIC.

Georges COUGET rappelle que la prospective financière réalisée en 2012 prévoyait une hausse de fiscalité de 5% qui a finalement pu être abaissée à 3%.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que cela a été rendu possible par le dynamisme des bases et la bonne gestion courante de l'intercommunalité.

Sonia JULIE souhaite que cette information sur le FPIC soit donnée lorsque les Versants d'Aime communiqueront sur la hausse de la fiscalité.

Richard BROCHE alerte les élus sur le montant du FPIC qui va croître de manière exponentielle dans les années à venir (190 000€ en 2016).

Sonia JULIE déplore qu'on n'ait pas plus d'informations sur le devenir de l'argent collecté par le FPIC.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le bureau souhaite envoyer un courrier au préfet pour savoir comment est réparti l'argent payé dans le cadre du FPIC.

Concernant la remarque de Jean Louis DUC sur les augmentations récurrentes chaque année, Corine MAIRONI GONTHIER rappelle la masse importante de travaux réalisés par l'intercommunalité.

Georges COUGET explique que l'intercommunalité est jeune, d'où la nécessité d'engager de nombreux travaux.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que l'augmentation des taux de fiscalité est toujours liée à un besoin réel, il est normal qu'il y ait un coût en face de services nouveaux.

Daniel MIEDAN PEISEY se satisfait de la baisse de la hausse de 5% à 3% et espère que la fiscalité apportée par la zone de Plan Cruet sera une bonne surprise supplémentaire.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le BP 2013 inclut une nouvelle charge avec le fond de concours de 60 000€ aux crèches de Macot et Peisey. Cette dépense lui semble justifiée par équité avec le multi-accueil Amstramgram installé à Aime et financé par l'intercommunalité.

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Corine MAIRONI GONTHIER annonce que les conclusions de la prospective financière ont démontré qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux de TEOM sur la période 2013-2016. La Présidente propose donc de reconduire les taux appliqués en 2012, selon le détail ci-dessous :

N° de zone	Taux 2012	Taux 2013 proposés
1	9.62%	9.62%
2	4.81%	4.81%
3	3.18%	3.18%

Le Conseil Communautaire fixe les taux de fiscalité additionnelle et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2013, comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Attribution des subventions aux associations**

Bernadette CHAMOUSSIN quitte la salle pour le vote de ce point.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que l'attribution des subventions, lorsqu'elle est assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. En pratique deux bénéficiaires sont concernés, pour lesquels des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées :

- L'ADMR : 60 000 €
- L'EAC : 265 000 € décomposés comme suit : 195 000 € pour le volet petite enfance/enfance jeunesse, 70 000 € pour l'animation socio-culturelle

Par ailleurs, les Versants d'Aime versent une participation au fonctionnement des établissements intercommunaux qu'elle a créés :

- Le CIAS : 37 000 €
- L'EHPAD : il est proposé le versement d'une subvention prévisionnelle de 60 000 €, cette subvention pouvant être complétée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté pour l'EHPAD

Corine MAIRONI GONTHIER précise que les demandes ci-dessus sont similaires à l'an passé. En revanche, une nouvelle demande a été formulée de manière exceptionnelle par ALTEX pour abonder des fonds de soutien aux entreprises : la Plateforme D'initiative Locale (PFIL) pour les TPE et Alizé pour les PME. La Présidente laisse la parole à Roger POUSSIN pour présenter ces dispositifs.

Roger POUSSIN explique qu'il s'agit de deux dispositifs d'accompagnement des entreprises sous la forme de prêts d'honneur. Le dispositif Alizé inclut également la possibilité de faire appel à une mise à disposition de personnels. Jusqu'à présent, 23 entreprises du canton d'Aime en ont bénéficié pour un total de 210 000€. Roger POUSSIN propose donc de répondre favorablement à cette demande de subvention d'ALTEX (6 300 € pour la PFIL et 1 600 € pour le dispositif Alizé).

Georges COUGET précise que c'est la première année que les Versants d'Aime abondent ce fond.

Corine MAIRONI GONTHIER ajoute que toutes les autres intercommunalités de Tarentaise abondent également ce fond.

Jean Louis DUC souhaite savoir pourquoi l'ADMR touche une subvention de 60 000€ alors qu'elle avait sollicité 79 509€.

Lucien SPIGARELLI précise que la demande de 79 509€ est basée sur un budget prévisionnel. L'association a été consultée et devrait pouvoir boucler son budget avec 60 000€ seulement (comme les années précédentes). En cas de difficulté exceptionnelle, l'ADMR reviendra vers les Versants d'Aime.

Le Conseil Communautaire accorde l'attribution des subventions proposées, à l'unanimité.

✓ **OPAH : attribution d'une subvention à Mme BAL**

La Présidente laisse la parole à Richard BROCHE.

Richard BROCHE rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la signature de la convention « Tarentaise Aides Habitat » 2010-2013, selon les termes de laquelle les Versants d'Aime allouent des subventions pour les travaux respectant les critères définis par ladite convention. Le PACT Savoie qui instruit le dossier sur le plan technique a indiqué aux Versants d'Aime que les travaux pour lesquels Mme BAL Raymonde a sollicité une aide sont achevés.

Richard BROCHE propose donc de lui attribuer une subvention de 500€.

Le Conseil Communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à Mme BAL Raymonde, à l'unanimité.

✓ **MSP : sollicitation de la réserve parlementaire**

Corine MAIRONI GONTHIER propose de faire une demande de réserve parlementaire à hauteur de 50 000 € afin d'optimiser le plan de financement de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle. Elle précise que cette subvention n'est pas acquise et n'a donc pas été intégrée dans le BP 2013.

Le Conseil Communautaire approuve la demande de réserve parlementaire à hauteur de 50 000 € pour le projet de MSP, à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GENERALE

✓ Définition de la composition du Conseil Communautaire

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que les modalités de répartition des sièges de l'assemblée délibérante applicables en 2014 ont été présentées lors du conseil communautaire du 27 février 2013. La communauté de communes n'a pas obligation de délibérer officiellement sur la question qui est de compétence strictement communale (les délibérations doivent être prises par les conseils municipaux avant le 31 août 2013). Néanmoins, par souci de coordination, la Présidente propose que les Versants d'Aime émettent une proposition.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que lors du débat du 27 février, la répartition de droit commun (23 sièges) était insatisfaisante pour de nombreuses communes :

Communes	Nombre de délégués communautaires
Aime	9
Macôt la Plagne	4
Bellentre	2
La Côte d'Aime	2
Landry	2
Granier	1
Montgirod-Centron	1
Peisey-Nancroix	1
Valezan	1
	23

Un consensus avait donc été trouvé sur le fait de retenir le scénario à 28 sièges plutôt que la répartition de droit commun. La Présidente rappelle que ce scénario consiste en la répartition libre de 28 sièges en tenant compte toutefois des populations des communes. Corine MAIRONI GONTHIER ajoute qu'il semble intéressant d'avoir plus d'élus autour de la table avec la montée en puissance de l'intercommunalité envisagée par le législateur (PLU, offices de tourisme).

Corine MAIRONI GONTHIER précise que l'article 9 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales stipule que « la répartition des sièges dans les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre assure la représentation des territoires sur une base démographique et territoriale ». Il a donc été jugé opportun de ne pas baser cette répartition sur la seule population municipale, considérant que l'activité touristique des stations leur donne à gérer un afflux de population saisonnière qui influence lourdement leurs budgets et leurs services. La Présidente annonce donc que la commune d'Aime a proposé de perdre un siège par rapport à la répartition de droit commun afin de permettre à Peisey de passer de 1 à 3 sièges (pour mettre toutes les communes supports de station à égalité).

Corine MAIRONI GONTHIER indique que la répartition des sièges proposée serait donc la suivante :

Communes	Nombre de délégués communautaires
Aime	8
Macôt la Plagne	6
Peisey-Nancroix	3
Bellentre	3
Landry	3
La Côte d'Aime	2
Valezan	1
Montgirod-Centron	1
Granier	1
	28

Dans cette configuration, Valezan, Montgirod-Centron et Granier disposeraient chacune d'un suppléant.

Richard BROCHE précise que cette proposition a été faite par la commune d'Aime suite à une proposition de la commune de Macot qui était un peu différente.

Daniel MIEDAN PEISEY indique que son conseil municipal a approuvé cette répartition hier soir.

Georges COUGET ajoute que cela convient également à Granier.

Rose PAVIET n'a pas encore abordé le sujet avec son conseil municipal. Si elle avait initialement souhaité que les petites communes aient deux représentants, elle convient qu'il est difficile de mobiliser les élus pour qu'ils soient présents. Sachant que le nombre d'élus municipaux est susceptible d'être diminué par une prochaine loi en discussion, il lui semble plus réaliste de rester à un conseiller afin de garder des forces vives pour faire avancer les projets communaux.

Sonia JULIE confirme l'accord de la Côte d'Aime pour cette répartition.

Anne CROZET explique que la commune de Peisey est soulagée et trouve cette répartition plus cohérente.

Lucien SPIGARELLI trouve légitime que Bellentre, Landry et Peisey aient le même nombre de sièges.

Jean-Luc BROCHE donne son accord pour Macot, le plus difficile étant de trouver suffisamment de personnes pour siéger.

Daniel MIEDAN PEISEY ajoute que le quorum sera plus difficile à obtenir.

Roger POUSSIN donne son accord pour Bellentre. Il craint cependant que cela soit difficile de continuer à faire vivre l'esprit intercommunal dans les petites communes. Il pense qu'il sera également difficile pour Aime de trouver huit conseillers.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que trois des huit conseillers communautaires d'Aime représenteront les communes associées. Parmi les cinq autres, certains pourraient être issus de la liste d'opposition ne laissant ainsi que trois ou quatre conseillers communautaires à la liste majoritaire. C'est la raison pour laquelle le maire d'Aime n'a pas souhaité baisser son nombre de sièges en deça de huit (ce qui aurait été nécessaire pour donner deux conseillers aux petites communes).

Richard BROCHE précise que lors du vote de cette répartition dans les conseils municipaux, il sera essentiel de préciser qu'exiger un nombre de sièges conséquent nécessitera de les occuper. Il fait remarquer la faible participation de certains conseillers titulaires au cours de ce mandat.

Roland RICHERMOZ rappelle que les conseillers communautaires seront fléchés sur les listes : ils devront donc réfléchir avant de s'engager.

Richard BROCHE craint que cette nouvelle répartition des sièges exacerbe les envies différentes des élus et donc les désaccords (surtout si les PLU deviennent intercommunaux).

Lucien SPIGARELLI souligne l'évolution de la situation : les conseillers communautaires ne seront plus délégués par la commune mais élus au suffrage universel. Ainsi ils ne défendront pas forcément le point de vue de leur Maire ou de leur conseil municipal.

Sonia JULIE souhaite savoir s'il est possible que le Maire ne siège pas au conseil communautaire.

Richard BROCHE trouve anormal que les Maires ne siègent pas dans les instances communautaires.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que le Maire sera fléché sur les listes municipales comme les autres conseillers communautaires.

Corine MAIRONI GONTHIER propose que le Conseil Communautaire formule un avis sur la représentation des communes tel que détaillé ci-dessus et ouvre ainsi le processus de décision par les communes.

Le Conseil Communautaire émet un avis sur le nombre de sièges composant la future assemblée délibérante et sur la répartition de ces sièges entre les communes membres, comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Signature de la convention d'occupation du Chalet avec le SIGP**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que lors de sa séance du 19 décembre 2012, le Conseil Communautaire autorisait le principe du renouvellement de la convention d'occupation du Chalet avec le SIGP, propriétaire des locaux.

Cette convention prévoit notamment :

- Loyer : 13 042,28 € par an soit 1 086,86 € par mois
- Durée : 5 ans

Corine MAIRONI GONTHIER remercie le SIGP pour ce loyer très faible et sollicite le conseil communautaire pour l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention d'occupation du Chalet avec le SIGP, à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

✓ **Signature d'une convention de formation avec le CHAM**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC indique que l'infirmière de la crèche/halte garderie doit participer à une formation « urgences chez l'enfant de 3 mois à 3 ans ». Cette formation, du fait de sa particularité, est organisée par le Centre Hospitalier Albertville Moûtiers (CHAM). Il est donc nécessaire de signer une convention avec le centre hospitalier afin de déterminer l'organisation de la formation et d'en fixer le coût qui est de 130 € pour une journée.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer ladite convention, à l'unanimité.

✓ **Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et signature d'une convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités d'organisation de la sélection professionnelle**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC rappelle que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires dans le cadre d'un plan de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique. Au regard des conditions à remplir, il s'avère que 6 agents non titulaires de la collectivité sont éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire ». Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Savoie s'est réuni le 21 Février 2013 et a émis un avis favorable sur l'intégration de ces agents dans ce programme d'accès à l'emploi titulaire.

Virginie CLERC indique que si le conseil vote en faveur de ce dispositif, les agents éligibles seront informés des conditions de nomination. Ils pourront alors, s'ils le souhaitent, candidater sur les postes ouverts. Les candidats intéressés devront alors passer devant une commission d'évaluation professionnelle, chargée de les auditionner et de se prononcer sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi du grade ouvert à la sélection.

Virginie CLERC précise qu'il n'est pas sûr que tous les agents acceptent cette titularisation, les conditions ne leur étant pas forcément favorables.

Virginie CLERC ajoute que le conseil doit délibérer sur deux points :

- le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (qui détermine les emplois qui seront ouverts à la sélection, voir tableau ci-dessous)
- la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Savoie qui organisera la commission d'évaluation professionnelle à titre gracieux (les Versants d'Aime étant affiliés au Centre de Gestion)

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre d'emploi	Année de recrutement sur l'emploi
D.G.S.	Attaché	A	1	2013
Responsable affaires générales et juridiques	Attaché	A	1	2013
Responsable économique	Attaché	A	1	2013

Directrice de la Crèche/Garderie	Educatrice de Jeunes Enfants	B	1	2013
Musicienne Intervenante	Ass. D'ens. artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	1	2013
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	1	2013

Richard BROCHE s'interroge sur les conséquences de la démarche. Même s'il n'a rien contre lui, dans le cas de Nicolas RACT qui a été recruté sur des missions précises (FISAC), cela signifierait qu'on le titularise sur un poste qui n'avait initialement pas été envisagé de façon permanente. Richard BROCHE ne souhaite pas être contraint et forcé de réaliser certaines titularisations.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que les élus n'ont pas le choix d'appliquer cette loi. Concernant Nicolas RACT, la Présidente explique que son poste de chargé de mission a été reconduit et correspond dorénavant à un poste de responsable économique permanent.

Georges COUGET ajoute qu'il s'agit de « régularisations ».

Richard BROCHE trouve gênant que des contractuels soient directement intégrés à un échelon élevé alors que certaines personnes titulaires depuis plusieurs dizaines d'années (c'est le cas dans sa commune) voient leurs demandes d'avancement rejetées par le Centre de Gestion.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que tous les contractuels ne vont pas accepter leur titularisation car elle n'est pas forcément intéressante financièrement.

Roger POUSSIN s'inquiète que chaque année de nouvelles personnes répondent aux critères d'accès à l'emploi titulaire et qu'on soit obligé de les intégrer.

Virginie CLERC indique qu'elle vérifiera auprès de Nathalie PECCI mais que cela devrait être le cas car cela dépend du nombre d'années effectuées dans la collectivité.

Roger POUSSIN souhaiterait avoir une prospective sur les années suivantes avant de se prononcer.

Sonia JULIE explique que la fonction publique ne proposant pas de CDI, cela oblige à reconduire des CDD.

Richard BROCHE craint par exemple que tous les chargés de mission de l'APTV demandent leur titularisation.

Sonia JULIE indique que ce ne sera pas le cas car l'APTV ne reconduit pas les CDD.

Corine MAIRONI GONTHIER propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter dans l'attente d'éléments complémentaires sur le caractère obligatoire de ce dispositif et sur la prospective sur les années suivantes. Elle souhaite que la communauté de communes applique la loi sans faire de zèle.

✓ **Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'ingénieur territorial**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération du 24 Octobre 2012, créé un poste d'ingénieur territorial permanent, chargé d'assurer la direction des services techniques, le directeur en poste ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2014. Suite aux entretiens qui se sont déroulés le 1^{er} Février 2013, la Présidente propose de retenir Romaric ANDRE, 33 ans, qui est déjà Directeur des Services Techniques dans une communauté de communes de Haute Savoie et a fait très bonne impression. Il serait recruté sur un contrat de 3 ans à compter du 15 avril 2013 afin d'assurer un tuilage d'un mois et demi.

Corine MAIRONI GONTHIER précise qu'au regard de l'expérience du candidat, la rémunération proposée est calculée sur la base de l'échelon 8 du grade d'ingénieur territorial, ce qui est inférieur au Directeur des Services Techniques actuel qui avait plus d'ancienneté.

Jean-Louis DUC souhaite savoir si c'est un choix du candidat de quitter son emploi actuel.

Corine MAIRONI GONTHIER le confirme, il a de très bonnes références et toutes les compétences requises pour le poste. Sur les nombreuses candidatures reçues, 4 candidats ont été sélectionnés dont 3 qui se sont présentés à l'entretien.

Sonia JULIE souhaite savoir si les candidats reçus étaient titulaires ou non titulaires.

Virginie CLERC indique que lui ne l'était pas, elle ne sait pas si c'était le cas des autres.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le contrat correspondant, à l'unanimité.

- ✓ **Signature d'une convention de réalisation d'une évaluation en milieu rural avec Pôle Emploi et un demandeur d'emploi**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC indique que la directrice de la crèche/halte garderie a été sollicitée par un demandeur d'emploi qui désire effectuer un stage de 80 h (2.5 semaines) au sein de la structure. Cette personne est suivie par Pôle Emploi dans le cadre d'une procédure de reconversion, et souhaite découvrir le métier d'auxiliaire de puériculture pour affiner son projet professionnel et vérifier qu'elle a les compétences et qualités nécessaires pour assumer ce type de fonction. Pour accueillir et suivre cette personne, les Versants d'Aime doivent signer une convention avec Pôle Emploi et percevront une somme de 160 €.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer ladite convention, à l'unanimité.

4. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

- ✓ **Motion pour l'hôpital de Moutiers**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que, comme les communes, les Versants d'Aime ont été sollicités par le Collectif Pour l'Hôpital de Moutiers (composé d'usagers) pour que soit votée une motion visant à :

- demander le maintien et le renforcement des services de l'hôpital de Moutiers
- demander que soient représentés les usagers (via ce Collectif) au comité technique mis en place par le Ministère de la Santé afin d'étudier les propositions de réorganisation hospitalière et de santé en Tarentaise.

Corine MAIRONI GONTHIER propose que le conseil délibère afin de demander aux autorités compétentes d'étudier le meilleur projet pour l'offre hospitalière de Tarentaise (projet hospitalier Moutiers/Albertville), sans soutenir expressément la candidature du Collectif Pour l'Hôpital de Moutiers au comité technique.

Lucien SPIGARELLI explique qu'après avoir sollicité l'Agence Régionale de Santé à ce sujet, celle-ci a indiqué que le comité technique a vocation à réunir prioritairement les professionnels de santé mais qu'il était envisagé de proposer aux usagers, et notamment au Collectif, des espaces de concertation. C'est la raison pour laquelle il est proposé de ne pas soutenir la candidature du Collectif.

Corine MAIRONI GONTHIER suggère donc de retenir la motion suivante : « en concordance avec les souhaits du Collectif pour l'Hôpital de Moutiers, le conseil communautaire souhaite que le projet de santé en cours d'élaboration pour la vallée de Tarentaise garantisse une répartition suffisante et équilibrée de l'offre de soins sur le territoire, notamment par des moyens adaptés conférés à l'hôpital de Moutiers qu'il considère comme la réponse efficace et nécessaire aux besoins des populations permanente et saisonnière que draine l'activité économique de la vallée, qu'elle soit touristique ou industrielle. Le conseil exprime une préoccupation spéciale pour la prise en charge des soins urgents liés aux risques spécifiques auxquels ces populations sont exposées, et notamment pour le maintien d'un service de chirurgie dont l'expertise est reconnue. Il souhaite également que les usagers trouvent des espaces d'échanges adaptés pour s'inscrire activement dans cette démarche et demande à l'Agence Régionale de Santé de le tenir informé de l'avancement des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique. »

Rose PAVIET souhaite qu'une réponse claire soit faite à la demande du Collectif.

Corine MAIRONI GONTHIER indique qu'un courrier leur sera envoyé pour leur expliquer les raisons qui ont amené Les Versants d'Aime à prendre une délibération plus large que celle proposée par le Collectif.

Le Conseil Communautaire adopte la mention proposée ci-dessus, à l'unanimité.

- ✓ **Multi-accueil AMSTRAMGRAM**

- **Signature d'une convention « prestation de service unique » avec la SNCF**

La Présidente laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Lucien SPIGARELLI explique qu'un enfant allocataire SNCF a intégré les effectifs du multi-accueil Amstramgram.

Afin que le multi-accueil puisse percevoir la Prestation de Service Unique (PSU) de la part de la SNCF, au même titre que la PSU perçue de la CAF et la MSA, il propose de signer une convention d'objectifs et de financement avec la SNCF, valable pour tout ressortissant SNCF qui s'inscrirait au multi-accueil.

Georges COUGET s'interroge sur le nombre de conventions que les Versants d'Aime doivent passer chaque année. Il s'inquiète sur la lourdeur que ça représente, tout comme l'excès de normes.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer ladite convention avec la SNCF, à l'unanimité.

- **Modification du règlement intérieur relatif à la « prestation de service unique » SNCF**

La Présidente laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Lucien SPIGARELLI indique que le règlement intérieur du multi-accueil ne prévoyant actuellement pas l'hypothèse de l'inscription d'un enfant ressortissant SNCF, il est proposé de le modifier pour inclure la prestation de service unique, objet de la convention ci-dessus.

Le Conseil Communautaire autorise la modification du règlement intérieur du multi-accueil AMSTRAMGRAM proposée ci-dessus, à l'unanimité.

5. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

✓ **Plan Cruet : approbation du dossier de DUP**

La Présidente laisse la parole à Roger POUSSIN.

Roger POUSSIN rappelle que dans le cadre du projet de Plan Cruet, il est obligatoire et réglementaire de déposer en sous-préfecture le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de permettre les acquisitions foncières. Celui-ci comporte les justifications suivantes à la DUP :

- Répondre aux besoins de développement économique et d'emploi
- Accueillir la création et le développement d'entreprises
- Choisir un lieu d'implantation de la zone en cohérence avec l'aménagement du territoire
- Ménager la consommation d'espaces agricoles
- Protéger les activités humaines des risques naturels
- Optimiser l'impact paysager
- Préserver les milieux naturels
- Limiter les nuisances
- Utiliser les infrastructures existantes
- Rechercher la qualité architecturale
- Développer l'intercommunalité

Rose PAVIET souhaite que suite à la réunion qui est programmée avec les entreprises, la commune de Montgirod-Centron soit tenue informée des potentiels futurs acquéreurs.

Richard BROCHE confirme que ce sera le cas. Il propose que les Versants d'Aime et Montgirod-Centron soient impliqués dans la modification de PLU d'Aime et suggère de créer un groupe de travail pour élaborer le règlement de zone.

Daniel MIEDAN PEISEY espère que l'arrêté de DUP sera pris plus vite que pour Landry où il avait fallu attendre 8 mois.

Roger POUSSIN indique que Gérard ALBERT va faire de son mieux pour raccourcir les délais et espère obtenir l'arrêté dans les 6 mois.

Le Conseil Communautaire approuve le dépôt du dossier de DUP du projet de Plan Cruet et autorise la Présidente à prendre tout acte nécessaire à la formalisation de cette décision, à l'unanimité.

6. ENVIRONNEMENT

✓ **Validation du programme d'entretien des cours d'eau**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle qu'après l'achèvement de la deuxième tranche de travaux réalisée en 2012 dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, il convient de valider le contenu de la tranche 2013 qui a été envoyé aux référents communaux (techniques et élus).

Corine MAIRONI GONTHIER indique qu'en l'état actuel de la programmation proposée, la tranche 2013 représenterait un montant global de 55 000 € TTC, soit le même montant que celui budgété en 2012. Les subventions attendues sont les suivantes :

- Agence de l'eau : 30%
- Région : 25%
- Conseil Général : 10%. Le taux était de 25 % en 2011 et 2012, le Conseil Général adapte désormais son taux au niveau de richesse du territoire

Corine MAIRONI GONTHIER précise que le taux de subvention est passé de 80% à 65% suite à la baisse du Conseil Général. L'APTV est en discussion avec la Région pour obtenir un taux à 30%, mais aucun accord n'a encore été obtenu. Le reste à charge pour les Versants d'Aime sera donc de 19 250 €, contre 11 000€ l'an passé. La Présidente propose de maintenir le programme prévu car il avait déjà été arrêté avant la baisse des subventions, mais suggère que le sujet soit rediscuté l'an prochain.

Jean Louis DUC souhaite savoir si les travaux seront réalisés par la même entreprise.

Daniel MIEDAN PEISEY le confirme.

Jean Louis DUC demande si les travaux qui doivent être réalisés sur le canal de Granier (suppression des verrous calcaires et dragage) seront réalisés.

Virginie CLERC précise que tous les travaux inscrits au programme pluriannuel seront effectués, même si certains ont été reportés d'un an. Elle suggère à Jean Louis DUC de rencontrer Marie MAUSSIN et Guy PELLICIER à ce sujet.

Jean Louis DUC indique qu'il a rendez-vous avec eux le lendemain.

Rose PAVIET souhaite savoir si la suppression de la renouée est incluse et si l'entreprise repassera sur les sites déjà traités les années précédentes.

Daniel MIEDAN PEISEY confirme que le traitement de la renouée est inclus.

Nota Bene : après vérification, les sites déjà traités le seront à nouveau car c'est essentiel pour affaiblir et anéantir la renouée.

Rose PAVIET demande si une formation sur le traitement de la renouée est toujours programmée pour les personnels communaux.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme qu'une formation est programmée. 11 personnes sont inscrites mais un minimum de 15 participants est nécessaire pour qu'elle soit maintenue. La Présidente incite donc les communes à inscrire les personnels de leurs services techniques.

Jean Louis DUC s'interroge sur les dispositions à prendre lorsque des travaux doivent être réalisés sur des terrains privés.

Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'une Déclaration d'Intérêt Général doit être prise afin d'intervenir. Les propriétaires doivent également être avertis.

Le Conseil Communautaire valide le programme 2013 d'entretien des cours d'eau cantonaux, et autorise la formulation des demandes de subvention correspondantes auprès des partenaires financiers, à l'unanimité.

7. INFORMATIONS AU CONSEIL

✓ **Information sur le devenir du SMITOM et de l'usine d'incinération de Valezan**

La Présidente laisse la parole à Richard BROCHE.

Richard BROCHE rappelle le scénario qui avait été évoqué par Jean-Claude FRAISSARD lors de sa venue devant le conseil communautaire du 30 janvier 2013 : transférer le traitement des ordures ménagères à Savoie Déchets (Chambéry) et conserver Valezan sans augmenter sa capacité pour traiter 18 000 tonnes. Entre temps, l'exploitant actuel est venu avec une autre proposition. Novergie propose de doubler la capacité de traitement de Valezan en conservant le bâtiment actuel. Richard BROCHE demande au conseil de confirmer la position que Véronique GENSAC et lui même doivent prendre en tant que représentants des Versants d'Aime au SMITOM. Jusqu'à présent, ils ont exprimé leur désaccord avec la proposition de Novergie car les élus des Versants d'Aime

avaient toujours refusé d'augmenter la capacité de Valezan. En effet, même si l'usine nouvelle génération respectera les normes, elle rejettera quand même deux fois plus de polluants si elle traite deux fois plus de déchets.

Richard BROCHE concède que Novergie a fait une belle présentation de son projet mais souligne que cela augmenterait la capacité de Valezan de 18 000 tonnes à 33 000 tonnes. Les coûts de traitement seraient identiques à ceux proposés par Savoie Déchets. Quelque soit le choix des élus, il faut l'acter rapidement car le contrat avec Novergie touche à sa fin en 2014 (il peut être prolongé par avenant pour un an maximum et il faut 24 mois pour relancer une délégation de service public). Richard BROCHE indique qu'il est également préférable que la décision soit prise avant les élections par des élus connaissant bien le dossier.

Sonia JULIE demande si la proposition de Novergie intègre de la valorisation énergétique.

Richard BROCHE précise que c'est obligatoire, ils ont donc prévu de produire de l'électricité.

Corine MAIRONI GONTHIER souhaite connaître les raisons qui pourraient pousser les élus à renoncer à Savoie Déchets en faveur de Novergie.

Richard BROCHE explique que tous les membres du SMITOM n'ont pas le même avis, mais que ceux qui seraient favorables à la proposition de Novergie n'ont pas l'inconvénient d'avoir l'usine de Valezan sur leur territoire. Il souhaite qu'une réunion soit organisée sur le sujet avec les Présidents de toutes les intercommunalités.

Richard BROCHE rappelle qu'un transfert de la compétence traitement à Savoie Déchets nécessiterait de transférer la collecte au SMITOM pour qu'il continue d'exister, ce que ne souhaitent pas certains membres.

Georges COUGET suggère de trancher au sein du SMITOM en déclenchant un vote.

Corine MAIRONI GONTHIER s'interroge sur la majorité.

Richard BROCHE indique que, si le vote se déroulait sans accord préalable, les opposants au transfert à Savoie Déchets ne sont pas majoritaires au sein du SMITOM.

En cas de transfert à Savoie Déchets, Daniel MIEDAN PEISEY craint que les membres du SMITOM ne soient plus majoritaires si un projet de création d'un nouveau four voyait le jour à Valezan.

Richard BROCHE explique que l'accord sur la maîtrise de la taille de Valezan sera intégré dans les statuts de Savoie Déchets. Par ailleurs, la commune peut toujours refuser d'octroyer le permis de construire.

Georges COUGET s'interroge sur ce qui se passera si le SMITOM vote et que la minorité n'est pas d'accord avec le résultat.

Richard BROCHE rappelle qu'en 2014 les communes isolées seront regroupées en intercommunalités : il n'a aucune idée du choix qui sera fait par ces nouvelles communautés de communes.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme qu'il est important que la décision soit prise sous ce mandat et souhaiterait avoir plus d'informations sur le degré de pollution attendu avec le nouveau four proposé par Novergie.

Richard BROCHE précise que les rejets respecteront les mêmes normes qu'avant mais qu'ils seront en quantité plus importante si on brûle deux fois plus de déchets. Il doute de la pertinence de demander son avis à Novergie car l'entreprise souhaite obtenir le renouvellement du marché (bien qu'ils se plaignaient de perdre de l'argent jusqu'à aujourd'hui !).

Corine MAIRONI GONTHIER ne souhaite pas que Valezan brûle les ordures ménagères de toute la Tarentaise. Elle est d'accord pour un transfert à Savoie déchets si cela n'augmente pas le coût à la tonne.

Richard BROCHE rappelle que Savoie Déchets pense pouvoir être en mesure de fermer Valezan d'ici quelques années. Il craint qu'en augmentant la capacité de l'usine on prenne le risque à moyen terme d'être à la recherche de tonnages pour la faire fonctionner à plein régime.

Rose PAVIET souhaite connaître l'avis du Maire de Valezan.

Richard BROCHE indique qu'elle est contre l'augmentation de la taille du four.

Rose PAVIET demande si la pollution générée par les transports par camion jusqu'à Chambéry ne sera pas plus importante.

Richard BROCHE pense que ça ne changera rien car aujourd'hui les camions doivent déjà monter jusqu'aux Brévières.

Corine MAIRONI GONTHIER s'inquiète que quelqu'un prenne notre place à Chambéry si un accord n'était pas trouvé rapidement.

Richard BROCHE confirme que des collectivités hors département pourraient être intéressées.

Le Conseil Communautaire demande à ses délégués au SMITOM de défendre la position suivante : accord pour le transfert de la collecte à Savoie Déchets et avis défavorable pour l'augmentation de la capacité de l'usine de Valezan.